

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 OCT 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 19.0404 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de quinze (15) élèves Educateurs Sociaux, session 2019.

Ce sont :

#### EDUCATEURS SOCIAUX

#### ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BADOLO YSONOMON BASSOELE.GUY MODESTE	247102	22/02/89
2	BELEM INOUSSA	208552	18/08/87
3	DIPAMA YOUSOUF	239442	21/04/85
4	KABORE ETIENNE	247108	26/12/79
5	KAFANDO AICHA	286655	31/12/90
6	KI AWA	225661	19/02/78
7	MANO BANYALA	261338	31/12/86
8	NACOUлма MONIQUE	261339	12/05/89
9	NIAMPA RELWINDE CLEMENT	218412	13/01/73
10	NIANDA ABLASSE	205477	09/10/85
11	OUEDA NABONSWENDE NADEGE YOLANDE	225678	21/02/85
12	OUEDRAOGO KADIDIATA	205472	20/09/86
13	OUEDRAOGO MOUSSA	304530	31/12/92
14	SERDEBEOGO TOUGOUMBOUDOU	208563	31/12/85
15	TANKOANO KANFIENI	247119	31/12/83
16	THIOMBIANO BANYALA ALPHONSINE	304508	01/08/92
17	THIOMBIANO TALARDIA	218410	31/12/77
18	TRAORE AROUNA JOSEPH	205489	09/11/86
19	TRAORE ASSAN	247120	31/12/88
20	ZOUNGRANA/YOUGBARE FLORENTINE	239445	07/10/87

Arrêté la présente liste à 20 nom(s).

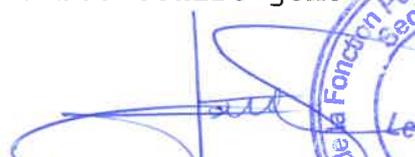
## EDUCATEURS SOCIAUX

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

  
SOULEYMANE LENGANE

